



## Les Nouvelles

Volume 16 — numéro 20 – 12 février 2015

### Devine qui vient dîner?

Josée Roy, la coordonnatrice de COMACO, remercie les quatre organismes qui l'ont invitée à ce jour. Cette tournée conviviale est l'occasion de prendre de vos nouvelles, de vous faire connaître les différents dossiers et activités de COMACO, discuter des enjeux du moment, etc.

La tournée se poursuit. Vous avez jusqu'en mai pour lancer votre invitation à : [coordination@comaco.qc.ca](mailto:coordination@comaco.qc.ca). Au plaisir de faire plus ample connaissance!

### Manifestation contre l'austérité le 23 février

La Coalition opposée à la tarification et à la privatisation des services publics et la Coalition montréalaise pour la survie des services publics vous invitent à une « manif action » le **23 février de 11 h 30 à 13 h 30**. Le rassemblement se fera au coin des rues McGill Collège et Sherbrooke. Vous trouverez plus d'information sur [l'événement](#) facebook.

### Projet de loi 10: inquiétudes pour la perte d'expertise et de cohérence dans les dossiers touchant le communautaire à Montréal

(Source : Regroupement intersectoriel des organismes communautaires de Montréal)

Le Projet de loi 10 a été adopté cette fin de semaine. Quelques petits gains ont été obtenus pour le communautaire :

- Les CISSS ne pourront pas tenter de jouer dans les sommes dédiées au communautaire, tel que le programme PSOC.
- Le parti libéral a aussi retiré son amendement qui visait à ce que les conseils d'administration de ces nouveaux centres soient à huis clos.

- Il y aura un siège « expertise des organismes communautaires » sur les CA des CISSS. Cependant le processus de nomination et de sélection des candidat-e-s reste à préciser.

Cependant, l'adoption de cette restructuration aura de profonds impacts sur le système de santé dans son ensemble.

Dès que le texte de loi final sera publié, nous procéderons à une analyse des modifications et des amendements qui ont été faits au projet. Nous continuerons également à vous tenir au courant des impacts spécifiques à Montréal. Pour l'instant, voici le communiqué que nous avons fait parvenir aux médias samedi dernier.

**Communiqué émis par le RIOCM :**

**Projet de loi 10 : Le milieu communautaire de Montréal inquiet des conséquences de la perte d'expertise dans des dossiers sensibles pour la région.**

*Montréal, le 7 février 2015* — Alors que plusieurs intervenants soulèvent les faiblesses du projet de loi 10 adopté sous bâillon, le Regroupement intersectoriel des organismes communautaires de Montréal (RIOCM) joint sa voix aux protestataires pour souligner ses inquiétudes quant à la perte d'expertise qui résultera d'un tel projet. La disparition de l'Agence de la Santé et des Services sociaux (ASSS) aura des conséquences sur plusieurs dossiers régionaux importants et affectera les services à la population pour des années à venir.

En effet, le remaniement des structures de santé entraînera des pertes d'emploi et des changements forcés d'affectation pour de nombreux professionnel-le-s et cadres. Il a fallu plusieurs années pour bâtir avec ces institutions des relations de confiance et établir des protocoles justes et en adéquation avec les besoins du milieu. L'expertise développée par ces professionnels, notamment par leur connaissance des nombreux dossiers et acteurs locaux, ne peut être remplacée subitement sans effet sur le terrain.

« Montréal sera comme un navire sans gouvernail pour plusieurs années, avec la disparition de l'Agence et la création de 5 énormes CISSS et 4 hôpitaux non fusionnés. C'est la population et les communautés qui en paieront le prix, ce qui est déplorable » s'indigne Sébastien Rivard, coordonnateur du RIOCM.

Le Regroupement intersectoriel des organismes communautaires s'inquiète notamment de :

- La dispersion de l'équipe de gestion du Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC), qui risque d'être amputée ou remplacée par de nouvelles personnes. Le suivi auprès des organismes s'en verra affecté et risque de causer plusieurs complications dans des méthodes de gestion qui ont fait leurs preuves.
- L'impact sur la gestion de nombreux projets de soutien communautaire en logement social à Montréal, jusqu'alors pilotés par un comité régional analysant et allouant des fonds pour ceux-ci, sans garantie de continuité.

- La perte de l'expertise développée dans les dossiers régionaux comme l'itinérance, créant des retards importants dans l'avancement des dossiers face à une population déjà fortement fragilisée.
- La coupe drastique de 30 % des budgets en Santé publique. En coupant dans la prévention et la promotion de saines habitudes de vie, c'est la santé future de nos communautés qui est remise en question.
- La disparition d'une vision régionale cohérente par l'éclatement des équipes de coordination de plusieurs programmes services, dont le brassage des structures aura des impacts sur les services à la population, notamment dans les secteurs de la santé mentale, des personnes âgées et des déficiences physique et intellectuelle.

Le RIOCM en appelle à la collaboration des instances gouvernementales, afin de minimiser les impacts du projet de loi et de préserver les expertises développées conjointement par le réseau de la santé et des services sociaux et le milieu communautaire.

Toujours dans ce dossier, le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) a mis en ligne en janvier 2015 un bulletin dont l'objectif est de fournir de l'information sur les avancements liés à l'adoption et la mise en œuvre du PL 10. Maintenant que le projet de loi a été adopté, y aura-t-il d'autres publications? Nous visiterons le site du Ministère régulièrement pour vous informer des nouvelles parutions. La première édition du bulletin *Au fil de la réorganisation* est disponible sur le [site du MSSS](#).

## Formations : Gestion de situations particulières et politique salariale

Le RIOCM offrira deux formations au mois de mars. La première, Rôle et responsabilités des membres d'un CA – Gestion des situations particulières, s'adresse aux membres du CA qui ont déjà une connaissance de base de leur rôle. Elle aura lieu le mercredi **11 mars à 18 h 30** au Centre St-Pierre, salle 201.

La deuxième, Politique salariale : un outil à la portée des organismes communautaires, vise à habiliter les participants à mettre en place une politique salariale au sein de leur organisme. Elle aura lieu le **26 mars de 9 h à 16 h** au Centre St-Pierre, salle 201. Pour plus de détails, consultez le [site du RIOCM](#).

## Formation : Santé psychologique au travail

L'Association canadienne pour la santé mentale de Montréal (ACSMMTL) offre une formation intitulée : La santé psychologique au travail : rôles et défis du gestionnaire. Cette formation a pour but d'outiller les gestionnaires afin qu'ils puissent développer

des pratiques de gestion favorables à la santé psychologique, prévenir la détresse dans leur milieu, détecter les employés à risque et intervenir avec succès. Madame Mireille Doré, consultante en développement organisationnel, présentera cette formation de deux jours, les **28 et 29 avril 2015 de 9 h à 17 h**. Pour plus de détails, consultez le [site de l'ACSMMLT](#).

## Étude: Rémunération et avantages sociaux des OSBL du Québec

Le Regroupement loisir et sport du Québec et le Centre québécois de services aux associations sont présentement à la recherche de gestionnaires et de responsables des ressources humaines du milieu communautaire pour leur étude 2015. Menée par une firme spécialisée, cette étude fournira des données pour aider les gestionnaires à établir leurs budgets salariaux annuels. Pour plus de détails, [cliquez ici](#). L'[Étude 2013](#) est disponible en ligne au prix de 150 \$.

## Crédit d'impôt pour activités

(Source : Bulletin Info-Aidants) Revenu Québec a instauré un crédit d'impôt remboursable pour les frais d'activités pour aînés. Il peut atteindre 40 \$ / année et sera accordé aux personnes de 70 ans et plus à faible ou moyen revenu qui s'inscrivent à des programmes d'activités reconnus. Les activités visées par ce crédit d'impôt doivent comprendre une part importante, soit d'activités physiques, artistiques, culturelles ou récréatives. Cette année, les aînés pourront bénéficier d'un crédit d'impôt remboursable égal à 20 % du moins élevé des montants suivants : 200 \$ ou le total des dépenses admissibles payées dans la période visée par le particulier ou la personne qui est conjointe au moment du paiement

Critères d'admissibilité :

- Les activités payées et ayant eu lieu après le 4 juin 2014;
- Les personnes de 70 ans et plus au 31 décembre 2014;
- Particulier dont le revenu pour l'année n'excède pas 40 000 \$;
- La personne ne doit pas être exonérée d'impôts.

Vous trouverez également un article sur les fraudes fiscales dans le dernier Bulletin Info-Aidants du Groupe des Aidants du Sud-Ouest, qui se trouve en pièce jointe.

## Nutrition des aînés : mythes et réalités

Préoccupés par le phénomène de dénutrition chez les aînés, Michel Sanscartier, coordonnateur de la nutrition de l'Institut universitaire de gériatrie de Montréal et la chef Malorie Nault-Cousineau ont collaboré à l'élaboration de recettes pouvant plaire aux aînés tout en respectant l'apport nutritionnel dont ils ont besoin. Ils étaient les invités de l'émission *Bien dans son assiette*, à la radio de Radio-Canada. Pour entendre l'entrevue, [cliquez ici](#).

## Fournisseurs à connaître, ou à redécouvrir

Si vous ne le connaissez pas déjà, [Techsoup](#) est certainement un fournisseur à ajouter à votre liste. Grâce à son programme de « dons technologiques », Techsoup Canada offre des logiciels, donnés par les compagnies qui les produisent, à des prix habituellement 90 % en deçà du prix du marché. Parmi les produits disponibles, on retrouve des logiciels de comptabilité, levées de fonds, gestion des bénévoles, design web, antivirus et beaucoup d'autres. À titre d'exemple de prix : Norton antivirus à 5 \$, Sage 50 à 51 \$ et Photoshop à 25 \$.

Le [Bonhomme à lunettes](#), c'est Philippe Rochette, opticien d'ordonnance nomade qui œuvre dans le communautaire. Sa mission? Offrir des lunettes de qualité à prix abordables à tous les porteurs de lunettes. En plus, Monsieur Rochette s'engage à redonner 10 \$ pour chaque paire de lunettes vendues, à un organisme au choix du client parmi ses partenaires. Consultez le [site internet](#) pour connaître l'horaire et les points de services du bonhomme.

Chantal Labonté, infirmière auxiliaire en soins de pieds, offre un service de soins de pieds à un coût réduit (35 \$). Madame Labonté s'engage à remettre 5 \$ à un organisme au choix du client. Les personnes intéressées peuvent la contacter au 514-791-5624.

***Offres d'emploi ci-jointes***

***Version imprimable ci-jointe.***